

COÛTS ET BÉNÉFICES ASSOCIÉS À L'ÉLABORATION D'UN PROJET CARBONE

L'élaboration d'un projet suppose de nombreux frais et il est donc extrêmement important d'identifier un **porteur de projet** qui puisse contribuer à son élaboration ainsi qu'à l'obtention du financement nécessaire. Il faut compter plus de deux à cinq ans (selon la rapidité d'élaboration du projet et l'accord de paiement) avant que les revenus de la vente de crédits carbone ne soit perçus. En effet, les crédits carbone générés par des projets d'AFAT ne seront payés que lorsque la séquestration du carbone aura lieu et qu'elle pourra être mesurée. Il est donc essentiel d'identifier un porteur de projet et des donateurs dès le début, pour **convenir d'un paiement spécifique pendant la phase initiale (effectué d'avance)** ou d'accords de compensation pour les agriculteurs concernés.

Il est très difficile de déterminer des chiffres standard pour le coût d'un projet d'AFAT car ils dépendent de la taille du projet, du coût de la main-d'œuvre et des charges foncières, ainsi que de la disponibilité des compétences nécessaires.

Ces frais peuvent être classés dans trois catégories:

- les frais de **mise en œuvre du projet** (terre, premières enquêtes, préparation du site et plantation, suivi et traitements initiaux, gestion continue et entretien, inventaire forestier périodique);
- les frais servant à assurer ou à renforcer la **prise de conscience et les capacités** des participants locaux;
- les frais directement associés à l'**établissement de la documentation du projet de GES**, à l'audit et à l'enregistrement ainsi qu'au suivi régulier, à la soumission des rapports et à la vérification (Baalmann et Schlamadinger, 2008).

Le tableau 2, ci-dessous, donne un aperçu des frais à prendre en compte pendant les différentes étapes d'élaboration d'un projet carbone.

Une enquête menée par Baalman et Schlamadinger (2008), et selon ce qui a également été indiqué par la Banque mondiale, a montré que les coûts de certification jusqu'au moment de l'enregistrement sont compris entre 200 000 et 250 000 USD par projet MDP de B/R.

Les prix par tonne de CO₂ qui sont appliqués aux agriculteurs varient de projet à projet. D'après une étude réalisée par le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), normalement, les prix reflètent les prix les plus bas pratiqués par le Chicago Climate Exchange (CCX), soit environ 4 USD par tonne de CO₂ (Chomba et Minang, 2009). Les petits exploitants agricoles participant au projet carbone communautaire mis en œuvre à Nhambita, au Mozambique, sont payés pour leurs pratiques agroforestières et de REDD. Ils reçoivent 4,5 USD par tonne de CO₂, soit une moyenne de 34,70 USD par ménage par an sur sept ans (Jindal, Swallow & Kerr, 2008). D'autres projets ne génèrent pas de revenus en espèces mais favorisent, par contre, l'accès aux fruits, au bois secondaire, au bois de feu et à d'autres produits forestiers non ligneux (voir encadré 6 pour d'autres bénéfices accessoires générés par les projets carbone). En outre, les terres ou les forêts ne séquestrent pas toutes la même quantité de carbone car cela dépend de la qualité de la terre, et de la nouvelle utilisation à laquelle elle est affectée, ou des espèces d'arbres plantés.



TABLEAU 2

Frais pour l'élaboration d'un projet carbone applicables aux projets d'utilisation des terres

| ACTIVITÉ | PDM | URCE | VER+ | CCX | TYPE |
|-------------------------------|--|---------------------------------------|---|---|---------------------|
| PHASE DE PLANIFICATION | | | | | |
| Étude de faisabilité | 15 000 - 25 000 € | 15 000 - 25 000 € | 15 000 - 25 000 € | 15 000 - 25 000 € | Frais d'expertise |
| Documentation de projet | 50 000 - 100 000 € | 50 000 - 100 000 € | 50 000 - 100 000 € | 20 000 - 40 000 € | Frais d'expertise |
| Collecte de données | 5 000 - 25 000 € | 5 000 - 25 000 € | 5 000 - 25 000 € | 5 000 - 25 000 € | Frais internes |
| Validation | 15 000 - 25 000 € | 15 000 - 25 000 € | 15 000 - 25 000 € | Sans objet | Frais d'audit |
| Droits d'enregistrement | Comme les frais d'émission, mais plafonnés | Sans objet | 550 € par an | 5 000 US\$ par an | Taxe administrative |
| Vérification initiale | 20 000 - 25 000 € | 20 000 - 25 000 € | 20 000 - 25 000 € | Sans objet | Frais d'audit |
| PHASE OPÉRATIONNELLE | | | | | |
| Suivi continu | 3 500 - 25 000 € | 3 500 - 25 000 € | 3 500 - 25 000 € | 3 500 - 25 000 € | Frais internes |
| Vérification continue | 10 000 - 20 000 € | 10 000 - 20 000 € | 10 000 - 20 000 € | 10 000 - 15 000 € | Frais d'audit |
| Frais d'émission | 0,10 US\$ par tonne d'éq-CO ₂ pour les premiers 15 000 par an; au-delà 0,20 US\$ par tonne d'éq-CO ₂ | 0,05 € par tonne d'éq-CO ₂ | 150 € jusqu'à 1 000 tonnes de CO ₂ ; au-delà 0,03 € par tonne d'éq-CO ₂ | 0,12 US\$ par tonne d'éq-CO ₂ pour les pays non-Annexe I | Taxe administrative |

Source: FAO, 2010.



Systemes agroforestiers de cacao en Indonésie.

ENCADRÉ 6

BÉNÉFICES ACCESSOIRES D'UN PROJET CARBONE

- Génération de connaissances sur la préparation, la planification et la gestion d'un projet
- Gomme arabique, bois de feu, produits forestiers ligneux et non ligneux
- Assistance judiciaire dans la définition des droits fonciers
- Paiements pour l'amélioration des infrastructures, de la sécurité alimentaire
- Fourniture de graines/semences
- Création d'emplois
- Amélioration de la production

Source: Jindal et al., 2008.